

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 décembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La direction de la logistique et des bâtiments doit réaliser, pour le compte de la direction de la propreté, la construction de locaux pour les agents d'entretien, rue Chantegrillet à Sainte Foy lès Lyon.

L'opération est indispensable pour améliorer les conditions de travail de ces personnels qui utilisent actuellement un bungalow provisoire.

Elle comporte la construction des locaux suivants d'une surface de 30 mètres carrés :

- . un réfectoire,
- . un local sanitaires-douches,
- . un local pour entreposer le matériel.

Le coût global, toutes dépenses confondues, est évalué à 300 000 F TTC. La maîtrise d'oeuvre est assurée par la direction de la logistique et des bâtiments ;

B - Propose d'approuver le programme et le montant de l'opération, de l'autoriser à signer et à déposer une demande de permis de construire ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents, enfin de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale, environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme et le montant de l'opération.

2° - Autorise monsieur le président à signer et à déposer une demande de permis de construire ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1998 - centre de gestion 4300 - centre budgétaire 434 000 - compte 231 320 - fonction 64 - opération 108.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,